

# CHAPITRE 14 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INTERCLUBS LIBRE PAR EQUIPES DE 4 JOUEURS

## JOUEURS ADMIS

Tous les **joueurs licenciés dans un club** sont admis à participer au championnat interclubs libre par équipes de 4.

Conditions particulières :

-Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club.

L'équipe est éligible si les séries des 4 joueurs multipliés entre elles donnent un résultat supérieur à 17 **dérogent à cette règle les équipes composées de 2 « 1ères séries » avec (2 « 4èmes séries » ou 1 « 3<sup>ème</sup> série et 1 4<sup>ème</sup> série »)**

Exemple :  $1 \times 2 \times 2 \times 4 = 16$  : équipe refusée

$2 \times 2 \times 2 \times 2 = 16$  : équipe refusée

**Ci-après les 23 formations acceptées (le chiffre représente la série)**

1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4
1	1	2	2	2	3	3	3	4	2	2	2	2	3	3	3	4	3	3	3	4	4	
3	4	3	3	4	3	3	4	4	2	2	3	3	4	3	3	4	4	3	3	4	4	4
4	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	3	4	4	3	4	4	4	3	4	4	4	4

## DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

**Clôture des inscriptions 9 JUIN 2018 avant 14h .**

A l'heure prévue pour la mise en place tous les joueurs d'une même équipe doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer des remplaçants. Si l'équipe ne possède pas de remplaçant elle peut être scratchée.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances : l'arbitre décidera en fonction de l'heure le nombre de rotation et le nombre de donnes (20 minimum par séance)

Les 2 séances auront le même coefficient.

Le classement final se fera par addition des points obtenus par les 4 joueurs à chacune des 2 séances.

(Souhaitable : après midi 4 X 6 donnes – soir 5 X 5 donnes)

## ARBITRAGE

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

## DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	MEAUZAC (82)
DATE	9 JUIN 2018
ENGAGEMENT (par équipe)	60€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIEES	5

**Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2<sup>ème</sup> séance.**

**ARBITRE :**

Le championnat de France se déroulera du 23 au 25 novembre 2018 à BAGNOLE de l'ORNE